



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/HRC/7/57
21 février 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME
Septième session
Point 2 de l'ordre du jour

**RAPPORT ANNUEL DU HAUT-COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES AUX
DROITS DE L'HOMME ET RAPPORTS DU HAUT-COMMISSARIAT
DES NATIONS UNIES AUX DROITS DE L'HOMME
ET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

**Composition du personnel du Haut-Commissariat
des Nations Unies aux droits de l'homme**

Rapport de la Haut-Commissaire*

I. INTRODUCTION

1. Par sa décision 2/102, le Conseil des droits de l'homme a prié la Haut-Commissaire aux droits de l'homme de poursuivre ses activités, conformément à toutes les décisions précédemment adoptées par la Commission des droits de l'homme, et de mettre à jour les études et rapports pertinents. Concernant la question de la composition de son personnel, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) considère que la décision susmentionnée maintient le cycle des rapports annuels, sauf décision contraire du Conseil. En application de la résolution 2005/72 de la Commission des droits de l'homme, un rapport annuel détaillé sur la composition du personnel du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (E/CN.4/2006/103) a été soumis à la Commission à sa soixante-deuxième session. La Haut-Commissaire a donc soumis son rapport (A/HRC/4/93) au Conseil des droits de l'homme à sa quatrième session. Le présent rapport sur la composition du personnel du HCDH retrace les faits nouveaux intervenus dans ce domaine au cours de l'année 2007.

* La soumission tardive du présent rapport s'explique par le souci d'y faire figurer les données sur les ressources humaines allant jusqu'au 31 décembre 2007 compris.

2. La section I du rapport contient des informations sur la composition du personnel du HCDH au 31 décembre 2007. Y figurent également des données sur le personnel occupant des postes soumis à la répartition géographique, ainsi que des données sur le personnel occupant des postes temporaires financés par des fonds extrabudgétaires ou des postes de projet de coopération technique, deux types de poste qui n'entrent pas dans la définition des postes soumis à la répartition géographique.

3. La section II contient un exposé des mesures que la Haut-Commissaire a prises pour résoudre les problèmes liés à la composition géographique du personnel et relevés par la Commission dans sa résolution 2005/72, tout en respectant pleinement les politiques relatives aux ressources humaines du Secrétariat, en particulier ses politiques de recrutement et d'octroi de contrat.

II. COMPOSITION DU HAUT-COMMISSARIAT

4. Le recrutement des fonctionnaires aux postes soumis à la répartition géographique est régi par le système des fourchettes souhaitables à l'échelle de l'ensemble du Secrétariat. À cette fin, les États Membres sont regroupés en quatre catégories, à savoir: États non représentés, États sous-représentés, États se situant dans la fourchette souhaitable et États surreprésentés. Un État Membre est considéré comme non représenté lorsqu'il n'y a pas un seul de ses nationaux dans l'ensemble du Secrétariat qui occupe un poste soumis à la répartition géographique à l'issue de la procédure établie de sélection. Il est sous-représenté lorsque le nombre de ses nationaux nommés à des postes de ce type dans l'ensemble du Secrétariat est en deçà de la limite inférieure de la fourchette souhaitable. Il se trouve dans la fourchette quand ce nombre se situe entre les limites supérieure et inférieure de la fourchette. Enfin, il est surreprésenté si ledit nombre dépasse la limite supérieure de la fourchette. La catégorie dans laquelle les États Membres se rangent dépend d'un grand nombre de facteurs, dont les principaux sont la rotation du personnel, les modifications du barème des quotes-parts et l'évolution du nombre total des États Membres.

5. Le rapport officiel sur la composition du Secrétariat est présenté chaque année par le Secrétaire général à l'Assemblée générale, conformément à un certain nombre de résolutions de l'Assemblée, dont les plus récentes sont les résolutions 57/305 du 15 avril 2003, 59/266 du 26 décembre 2004, 60/238 du 23 décembre 2005 et 61/244 du 22 décembre 2006.

6. Le dernier rapport du Secrétaire général sur la composition du Secrétariat a été publié en 2007 (A/62/315). Le HCDH fait partie du Secrétariat de l'ONU et la répartition géographique de son personnel doit être considérée à la lumière de la répartition globale au niveau du Secrétariat tout entier.

7. Le tableau A1 (annexe I) indique, au 31 décembre 2007, la répartition par nationalité, classe et sexe de l'ensemble du personnel du HCDH appartenant à la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur et nommé à l'issue du processus établi de sélection, à des postes financés tant par le budget ordinaire que par des ressources extrabudgétaires.

8. Le tableau A2 (annexe II) indique, au 31 décembre 2007, la répartition par nationalité, classe et sexe des fonctionnaires du HCDH autres que ceux visés par le tableau A1 (administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur) et appartenant aux catégories suivantes:

- a) Personnel nommé pour moins d'une année;
- b) Personnel occupant des postes dont le coût est imputé aux fonds alloués au recrutement des personnels temporaires;
- c) Personnel affecté aux projets de la coopération technique.

9. Conformément au paragraphe 4 de la section IX de la résolution 53/221 de l'Assemblée générale, il a été mis fin à la pratique consistant à indiquer la répartition du personnel entre les grands groupes géographiques. Ces informations sont données par pays, dans l'ordre alphabétique des pays.

10. Le HCDH compte 419 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, dont 304 sont considérés comme permanents. Sur ces 419 fonctionnaires, 49,4 % sont des femmes. On dénombre un secrétaire général adjoint, un sous-secrétaire général, trois D2 et huit D1. Treize pour cent des fonctionnaires appartiennent à la classe P/L-5, 23 % à la classe P/L-4, 46 % à la classe P/L-3, 14 % à la classe P/L-2 et 1 % à la classe P/L-1.

11. La catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur est composée de ressortissants de 93 pays, auxquels s'ajoute un ressortissant de la Palestine. Sur ces 93 pays, 15 sont sous-représentés au sein du Secrétariat¹, 64 se trouvent dans la fourchette (36 en-dessous du point médian² et 28 au-dessus du point médian³) et 14 sont surreprésentés⁴.

¹ Pays sous-représentés (au 30 novembre 2007): Angola, Arabie saoudite, Bangladesh, Cambodge, Espagne, États-Unis d'Amérique, Iran (République islamique d'), Japon, Mexique, Norvège, Pays-Bas, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sierra Leone et Tchad.

² Pays qui se trouvent dans la fourchette, mais en-dessous du point médian (au 30 novembre 2007): Algérie, Belgique, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Burundi, Canada, Chine, Chypre, Costa Rica, Danemark, Équateur, Estonie, Guatemala, Guinée équatoriale, Haïti, Indonésie, Irlande, Libéria, Madagascar, Malaisie, Maldives, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mongolie, Paraguay, Pérou, Portugal, République démocratique du Congo, République tchèque, Singapour, Sri Lanka, Suisse, Turquie et Viet Nam.

³ Pays qui se trouvent dans la fourchette, mais au-dessus du point médian (au 30 novembre 2007): Albanie, Allemagne, Autriche, Bénin, Colombie, Côte d'Ivoire, Croatie, El Salvador, Finlande, France, Ghana, Guyana, Inde, Jordanie, Liban, Mali, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Pakistan, Sénégal, Serbie, Soudan, Suède, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Ukraine et Uruguay.

⁴ Pays surreprésentés (au 30 novembre 2007): Afrique du Sud, Argentine, Australie, Brésil, Bulgarie, Cameroun, Chili, Égypte, Éthiopie, Italie, Kenya, Nigéria, Ouganda et Philippines.

12. Sur les 419 fonctionnaires du Haut-Commissariat, 268 viennent de régions développées et 151 de régions moins développées⁵. Trente-quatre fonctionnaires viennent des pays les moins avancés (PMA).

13. Parmi les administrateurs que compte le Haut-Commissariat, 278 travaillent à Genève, 9 au Bureau de New York et 132 dans les 31 différents bureaux extérieurs⁶.

III. RÉSULTATS DES EFFORTS VISANT À ASSURER UNE REPRÉSENTATION GÉOGRAPHIQUE ÉQUITABLE

14. En dépit de la décision susmentionnée de l'Assemblée générale tendant à mettre fin à l'indication de la région dans les rapports sur la répartition du personnel, tant la Commission des droits de l'homme, dans sa résolution 2005/72, que le Corps commun d'inspection⁷ ont utilisé le concept de diversité géographique par groupement régional lors de l'évaluation de la composition du personnel du Haut-Commissariat. Ce recours à une approche, à une terminologie et à une méthodologie différentes de celles employées dans le rapport du Secrétaire général (A/62/315) a créé la confusion et rendu difficile la comparaison des données. Par conséquent, pour faciliter une analyse cohérente dans le présent rapport, la Haut-Commissaire a, dans la mesure du possible, adopté la méthodologie régionale utilisée par le Conseil des droits de l'homme et le Corps commun d'inspection dans le cadre de l'analyse de la diversité géographique du Haut-Commissariat.

15. Comme indiqué dans le plan d'action de la Haut-Commissaire (A/59/2005/Add.3), une de ses priorités restera d'assurer une répartition géographique équilibrée du personnel. Conformément à cet objectif, le HCDH a continué d'appliquer avec force les procédures et le cadre que la Haut-Commissaire a mis au point pour améliorer la diversité géographique, dont une explication détaillée figure dans le rapport du Haut-Commissaire sur la composition du personnel du HCDH, soumis au Conseil en février 2006 (E/CN.4/2006/103).

16. Les résultats des mesures susmentionnées apparaissent aujourd'hui clairement dans les données relatives au processus de sélection au sein du Haut-Commissariat. Depuis l'adoption des

⁵ World Population Prospects: The 2006 Revision, publication des Nations Unies, numéro de vente 07.XIII.8.

⁶ Des bureaux nationaux, des bureaux régionaux et des conseillers en matière de droits de l'homme se trouvent dans les pays suivants: Afghanistan, Afrique du Sud, Angola, Bolivie, Burundi, Cambodge, Cameroun, Chili, Colombie, Équateur, Éthiopie, Fidji, Géorgie, Guatemala, Guyana, Kirghizistan, Liban, Maldives, Mexique, Népal, Nicaragua, Ouganda, Pakistan, Panama, République démocratique du Congo, Rwanda, Serbie, Sri Lanka, Thaïlande, Togo et Palestine.

⁷ Voir le rapport du Corps commun d'inspection sur l'étude de la gestion du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (A/59/65-E/2004/48 et Add.1), la suite donnée à l'étude sur la gestion du Haut-Commissariat (A/61/115 et Add.1) et le rapport du Corps commun d'inspection sur le financement et les effectifs du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

procédures, 122 décisions relatives à la sélection du personnel ont été prises en ce qui concerne les postes de la catégorie des administrateurs. Sur les 122 fonctionnaires ainsi nommés, 72, soit 60 %, venaient de régions dont la représentation au sein du Haut-Commissariat nécessitait une amélioration. De toute évidence, c'est là un progrès, en particulier au vu du fait que, sur les 50 nominations de fonctionnaires ressortissants de régions bien représentées au sein du Haut-Commissariat, 32 concernaient des candidats internes qui avaient été mutés ou promus, d'où un impact net nul sur la diversité géographique du Haut-Commissariat. On constate des progrès similaires en ce qui concerne les postes de niveau élevé (P5 ou plus). Depuis l'adoption des procédures, 28 fonctionnaires au total ont été nommés à des postes de niveau élevé, dont 16, soit 58 %, venaient de régions dont la représentation au sein du Haut-Commissariat nécessitait une amélioration.

17. Cette amélioration des chiffres concernant les nominations s'est traduite par des progrès importants dans la diversité géographique globale du Haut-Commissariat. Une analyse des données du tableau 1 ci-dessous à l'aide de la méthodologie employée par le Corps commun d'inspection montre clairement que le Haut-Commissariat a considérablement accru le pourcentage des fonctionnaires ressortissants des régions dont il a été déterminé que la représentation au sein du Haut-Commissariat nécessitait une amélioration.

	Ensemble du Haut-Commissariat					
	31 décembre 2006		30 juin 2007		31 décembre 2007	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Afrique	44	11,1	51	12,3	55	13,1
Asie	47	11,9	52	12,6	53	12,6
Amérique latine et Caraïbes	38	9,6	45	10,9	50	11,9
Europe orientale	13	3,3	17	4,1	20	4,8
Europe occidentale et autres États	253	64,1	248	60,0	241	57,5
	395	100	413	100	419	100

18. Ce qui précède amène à se poser la question de savoir ce qui constitue un équilibre géographique pour le Haut-Commissariat. Il importe de noter que le Haut-Commissariat, bien que critiqué pour son déséquilibre géographique, n'a encore reçu aucune indication de ce qui serait considéré comme un niveau de représentation approprié pour chaque région, hormis le système des fourchettes souhaitables décidé par l'Assemblée générale. En l'absence d'une telle recommandation et dans le but de définir des objectifs indicatifs, le Haut-Commissariat a analysé les actuelles fourchettes souhaitables approuvées par l'Assemblée générale et en a déduit les niveaux de représentation que cela entraînerait pour chaque région, afin de permettre une comparaison avec les données statistiques exposées dans les rapports du Corps commun d'inspection.

19. L'examen de la composition du Haut-Commissariat sur la base de ces critères laisse apparaître un tableau différent de celui qui est décrit dans les rapports du Corps commun d'inspection, dans lesquels le Haut-Commissariat est présenté comme un organe des Nations Unies dont la répartition géographique est gravement déséquilibrée. Le tableau 2 ci-dessous montre que trois régions, à savoir l'Afrique, l'Amérique latine et l'Europe occidentale, sont représentées au-delà des chiffres visés par le système approuvé par l'Assemblée générale. Il convient également de noter que les fonctionnaires originaires de l'Amérique latine et des Caraïbes sont davantage représentés au sein du Haut-Commissariat qu'au sein du Secrétariat lui-même.

	Ensemble du HCDH au 31 décembre 2007		Point médian du Secrétariat au 31 juillet 2007	Chiffres réels du Secrétariat au 31 juillet 2007
	Nombre	Pourcentage	Pourcentage	Pourcentage
Afrique	55	13,1	12,00	13,2
Asie	53	12,6	27,86	19,0
Amérique latine et Caraïbes	50	11,9	9,68	11,2
Europe orientale	20	4,8	6,54	9,3
Europe occidentale et autres États	241	57,5	43,72	47,4
	419	100	100	100

20. Le Haut-Commissariat continuera d'appliquer vigoureusement les procédures et le cadre que la Haut-Commissaire a mis au point pour améliorer la diversité géographique (A/HRC/4/93) et qui, à ce jour, se sont révélés extrêmement efficaces. On prévoit que les actuelles tendances positives en matière de diversité géographique se maintiendront tout au long de l'exercice biennal en cours; pour sa part, le Haut-Commissariat s'emploiera à maximiser les possibilités offertes par sa croissance continue pour améliorer encore la diversité géographique.

21. Le Haut-Commissariat est convaincu que plusieurs autres initiatives permettront d'améliorer sa diversité géographique.

22. Un concours national sur les droits de l'homme sera organisé en 2008. Le Bureau de la gestion des ressources humaines s'est employé à obtenir la participation au concours de ressortissants de pays appartenant aux régions dont la représentation au sein du HCDH nécessite une amélioration. Ce concours offre une occasion exceptionnelle d'améliorer l'équilibre géographique durable du Haut-Commissariat et on espère que les ressortissants de tous les États Membres invités y prendront part.

23. Le Haut-Commissariat a également reçu un soutien sur le plan législatif. C'est ainsi qu'en 2006 l'Assemblée générale, s'appuyant sur un rapport de la Troisième Commission, a adopté la résolution 61/159, dans laquelle elle a, d'une part, proposé plusieurs mesures concrètes destinées à corriger le déséquilibre géographique dont souffre la composition du personnel du Haut-Commissariat, notamment l'établissement d'un mécanisme temporaire permettant de ne

pas limiter le recrutement des fonctionnaires de la classe P-2 aux candidats ayant réussi les concours nationaux, et, d'autre part, encouragé la participation d'un plus large éventail d'États Membres au programme d'experts associés ainsi que la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport du Corps commun d'inspection (A/61/115). L'Assemblée a réaffirmé que la Cinquième Commission était l'instance appropriée pour l'examen de telles questions administratives. Dans sa résolution 61/244, l'Assemblée générale, s'appuyant sur un rapport de la Cinquième Commission relatif à la gestion des ressources humaines, a expressément fait référence au HCDH. Elle a prié le Secrétaire général de présenter, en consultation avec le HCDH, des propositions visant à corriger le déséquilibre de la répartition géographique du personnel du Haut-Commissariat. À l'issue de vastes consultations entre le HCDH et le Bureau de la gestion des ressources humaines, le Secrétaire général a soumis à la Cinquième Commission un rapport (A/61/823) contenant plusieurs mesures concrètes, notamment une demande tendant à ce que les postes des classes P-2 et P-3 soient exemptés du processus des concours nationaux et un engagement à faire campagne pour que les ressortissants de pays particuliers participent aux concours prévus en 2008.

24. En attendant l'examen du rapport à l'Assemblée générale, le HCDH s'emploie, en étroite collaboration avec le Bureau de la gestion des ressources humaines, à mettre en œuvre certaines des recommandations formulées par les Troisième et Cinquième Commissions.

25. Tout en s'efforçant d'assurer une répartition géographique plus équitable de son personnel, le Haut-Commissariat continuera d'accorder une attention particulière à la question de l'égalité entre hommes et femmes, domaine dans lequel la détermination et les efforts concertés ont porté leurs fruits, puisque, au 31 décembre 2007, les femmes représentaient 49,7 % du personnel permanent et 48,7 % du personnel temporaire du Haut-Commissariat, soit un pourcentage global de 49,4 %.

IV. CONCLUSION

26. Le cadre mis au point par la Haut-Commissaire pour améliorer la diversité géographique du Haut-Commissaire et les résultats obtenus à ce jour dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan traduisent le rang de priorité élevé que la Haut-Commissaire accorde à cette question. Les efforts du Haut-Commissariat dans ce domaine ont été couronnés de succès, comme l'atteste clairement l'amélioration de la diversité géographique de son personnel. Les mesures additionnelles mises au point en consultation avec le Bureau de la gestion des ressources humaines et conformément aux résolutions de l'Assemblée générale viendront renforcer cette action.

Annexe I
Tableau A1

**Personnel permanent du HCDH de la catégorie des administrateurs et des catégories supérieures, par nationalité, classe et sexe
(au 31 décembre 2007)**

Pays	Effectif total		SGA		SSG		D-2		D-1		P-5		P-4		P-3		P-2		P-1	
	Total	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
Afrique du Sud	2	1											1					1		
Albanie	1	1														1				
Algérie	3	2									1					1		1		
Allemagne	19	11									1		2	4	3	3	2	4		
Angola	1	0											1							
Arabie saoudite	1	1												1		1				
Argentine	5	3										1	1	1	1	1				
Australie	10	4									2	3	2		2	1				
Autriche	5	2									1				2	1		1		
Belgique	3	2											1	1		1				
Bénin	2	0									1				1					
Bolivie	1	0													1					
Brésil	2	0													1		1			
Bulgarie	4	1									1		1		1	1				
Burundi	1	1														1				
Cameroun	4	2										1	1		1	1				
Canada	12	6		1							1		3	1	2	4				
Chili	2	0							1						1					
Chine	4	4												2		2				
Colombie	2	1											1			1				
Costa Rica	1	0											1							

Pays	Effectif total		SGA		SSG		D-2		D-1		P-5		P-4		P-3		P-2		P-1	
	Total	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
Côte d'Ivoire	4	0											1		3					
Croatie	2	1												1	1					
Danemark	6	2									1		1	1	2	1				
Égypte	1	0							1											
El Salvador	1	1												1						
Équateur	2	1													1	1				
Espagne	20	12										1	3	4	5	6			1	
Estonie	1	0													1					
États-Unis d'Amérique	14	6							2		4	1	2	2					3	
Finlande	3	1										1	1		1					
France	23	12									2	1	3	1	6	9			1	
Guatemala	1	1												1						
Guinée équatoriale	1	0									1									
Guyana	1	1												1						
Haïti	3	2													1	2				
Inde	1	0													1					
Indonésie	1	1														1				
Iran (République islamique d')	3	2								1						1	1			
Irlande	3	1													2	1				
Italie	21	11									4	2	1	4	5	5				
Japon	7	3									1		2	1	1	2				
Jordanie	3	2										1			1	1				
Kenya	2	1											1			1				
Liban	1	1														1				
Madagascar	1	1																	1	
Malaisie	1	1													1					

Pays	Effectif total		SGA		SSG		D-2		D-1		P-5		P-4		P-3		P-2		P-1	
	Total	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
Maldives	1	0													1					
Mali	2	0											2							
Malte	1	1																1		
Maurice	1	0													1					
Mexique	6	4						1					1			1	1	2		
Mongolie	3	1											1	1	1					
Norvège	2	1									1							1		
Nouvelle-Zélande	1	0													1					
Ouganda	1	1														1				
Ouzbékistan	2	1													1	1				
Paraguay	2	0													1		1			
Pays-Bas	5	2									1		1	1	1		1	1		
Pérou	5	2									2	1	1			1				
Portugal	2	1															1	1		
République de Corée	5	3				1								1	2	1				
République démocratique du Congo	2	1													1	1				
République tchèque	2	2												1				1		
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	12	6							1		2	3	2	1	1	2				
Sénégal	3	1					1			1					1					
Serbie	2	2														2				
Singapour	1	1														1				
Soudan	2	0									2									
Suède	7	6							1					2		3		1		
Suisse	8	5												1	3	2		2		

Pays	Effectif total		SGA		SSG		D-2		D-1		P-5		P-4		P-3		P-2		P-1	
	Total	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
Tchad	1	0					1													
Trinité-et-Tobago	2	1									1			1						
Thaïlande	1	0													1					
Tunisie	2	1									1			1						
Turquie	1	1												1						
Ukraine	1	0									1									
Uruguay	6	1									1		1		3	1				
TOTAL	304	151	0	1	0	1	2	1	6	2	33	16	38	38	66	69	8	23	0	0

Annexe II

Tableau A2

**Personnel non permanent du HCDH de la catégorie des administrateurs et des catégories supérieures, par nationalité, classe et sexe
(au 31 décembre 2007)**

Pays de nationalité	Effectif total		SGA		SSG		D-2/L-7		D-1/L-6		P-5/L-5		P-4/L-4		P-3/L-3		P-2/L-2		P-1/L-1			
	Total	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F		
Allemagne	4	4														3					1	
Argentine	1	0														1						
Australie	2	1														1	1					
Bangladesh	2	0														2						
Bénin	1	0														1						
Bosnie-Herzégovine	2	1														1			1			
Bulgarie	1	1																	1			
Cambodge	1	0																1				
Cameroun	1	0														1						
Canada	7	4												3			3				1	
Chili	1	1															1					
Chypre	1	1															1					
Colombie	2	2															1			1		
Costa Rica	1	0																1				
Croatie	1	0												1								
Danemark	2	2															1			1		
El Salvador	1	0															1					
Espagne	5	3															2			2		1
États-Unis d'Amérique	7	3												1	2	3	1					
Éthiopie	2	0															2					
France	9	5												1		2	1	1	3			1

Pays de nationalité	Effectif total		SGA		SSG		D-2/L-7		D-1/L-6		P-5/L-5		P-4/L-4		P-3/L-3		P-2/L-2		P-1/L-1		
	Total	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	
Ghana	1	0																		1	
Inde	3	2											2	1							
Iran (République islamique d')	1	1													1						
Irlande	1	0											1								
Italie	6	3									1		1	1	1	2					
Japon	3	2												1	1	1					
Libéria	2	1													1	1					
Malaisie	2	2													1			1			
Mauritanie	1	0											1								
Maroc	1	1																	1		
Maurice	1	0																1			
Nigéria	2	1													1	1					
Norvège	1	1														1					
Nouvelle-Zélande	1	0													1						
Ouganda	1	1																	1		
Pakistan	2	1													1				1		
Pays-Bas	1	0													1						
Pérou	2	0													1		1				
Philippines	1	0													1						
Portugal	3	1													2	1					
République démocratique du Congo	5	3													1		1	2			1
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	6	3										1	1	1	2	1					
Serbie	1	1																1			
Sierra Leone	1	0													1						

Pays de nationalité	Effectif total		SGA		SSG		D-2/L-7		D-1/L-6		P-5/L-5		P-4/L-4		P-3/L-3		P-2/L-2		P-1/L-1	
	Total	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
Sri Lanka	1	0									1									
Suède	5	1									1		1	1	2					
Suisse	3	2													1			1		1
Thaïlande	1	0															1			
Viet Nam	1	1																1		
Total partiel	114	56																		
Palestine	1	0											1							
Total partiel	1	0																		
TOTAL	115	56	0	3	1	12	8	35	23	8	18	1	6							
